



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID : 077-217704949-20240530-DELIB2024_040-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23/05/2024	Le trente mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,
Date d'affichage 30/05/2024	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....18 Votants.....22	Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Gerty EMBOULÉ, Alain GUYONNET, Nicolas POUZET et Nassima VIGUIER formant la majorité des membres en exercice. Absents excusés avec procuration : Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Elisabeth FRONTIN pouvoir à Brigitte GOUYON Absent(s) : Sébastien PELLERIN
Réf : 2024-040 Objet : PROLONGATION DE DUREE DE PLACEMENT Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 30/05/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 30/05/2024 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

Réf : 2024-040- PROLONGATION DE DUREE DE PLACEMENT

Entendu Daniel Dessogne, Adjoint au maire en charge des finances,

- **RAPPELER** que par la Délibération 2023-078 du 14 décembre 2023, Monsieur le Maire a été autorisé à réaliser différents placements financiers dont un de 450 000 € dédié à la réhabilitation énergétique du complexe sportif pour une durée de 6 mois.
- **EXPLIQUER** que l'échelonnement prévisionnel des dépenses nous permet de prolonger la durée de ce placement pour une durée minimale de 6 mois, voire 12 mois.
- **INDIQUER** que pour pouvoir prolonger un placement, une délibération du Conseil municipal est indispensable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal valide la prolongation du placement de 450 000 € pour une durée de 12 mois et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier afférentes à cette prolongation

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 30 mai 2024

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

